



BIOGRAPHIE

Naissance le 10 juillet 1509, à Noyon, petite ville de l'Oise : Jean Calvin appartient donc à la génération qui suit celle de Martin Luther.

Décès à Genève le 27 mai 1564, à 54 ans.

Son père, qui a progressivement gravi les échelons de la hiérarchie sociale, administre les biens des chanoines de la cathédrale de Noyon.

PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :

études de droit, à Orléans puis à Bourges ; études de la philologie humaniste ; il apprend l'hébreu, perfectionne son grec, et gagne sa vie en donnant des cours sur Sénèque.

EN 1532 OU 1533, CALVIN SE RALLIE À LA RÉFORME : il parle lui-même d'une « conversion subite ». A l'automne 1533, Calvin revient à Paris et s'engage très activement aux côtés des partisans de la Réforme.

1536-1538 : premier séjour de Calvin à **Genève**.

1538-1541 : séjour à **Strasbourg**, où Calvin est pasteur de l'Église réformée de langue française.

1540 : Calvin épouse Idelette de Bure, veuve d'un premier mariage.

1541 : retour définitif de Calvin à **Genève**.

Calvin réorganise l'Église de Genève, à travers les Ordonnances ecclésiastiques qui définissent la nouvelle Eglise et ses rapports avec le pouvoir séculier.

Quatre ministères sont établis :

-les pasteurs, qui prêchent la parole et administrent les deux sacrements (baptême et Cène) ;

-les docteurs, qui enseignent l'Écriture ;

-les anciens, qui veillent à la moralité des fidèles et au respect de la discipline ecclésiastique ;

-les diacres, qui assistent les malades et les pauvres.

OEUVRES PRINCIPALES À CONNAITRE

L'Institution de la religion chrétienne (1536)

Catéchisme de l'Église de Genève (1542)

Traité sur la prédestination

Traité des reliques

L'Institution est le principal ouvrage de Calvin, qui connaît de multiples rééditions, tant en français qu'en latin, du vivant même de son auteur. Calvin remanie profondément *L'Institution* à plusieurs reprises : à chaque édition, il ajoute de nouveaux chapitres. Si la première édition en 1536 compte six chapitres, la dernière version de l'œuvre en comporte 80, regroupé en 4 livres.

SES IDÉES

LE CULTE RÉFORMÉ

Au XVI^e siècle, les cultes réformés sont très différents des cultes luthériens et des messes catholiques.

C'est pendant son séjour à Strasbourg que Calvin a élaboré sa liturgie du culte. Il prend appui sur la liturgie strasbourgeoise réformée en langue allemande de 1539 qu'il traduit et adapte. Comme Luther, Calvin pense que l'assemblée doit comprendre la langue du culte : « *Il ne faut pas utiliser dans les saintes assemblées de langage étrange ; que toutes les choses soient proposées en langage vulgaire, et soient entendues de tous ceux du lieu auxquelles les dites assemblées se font* ».

Cette liturgie est publiée en 1540, et reprise en 1542 à Genève sous le titre *La forme des prières et chants ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacrements et consacrer le mariage selon la coutume de l'Église ancienne*.

Dans le culte réformé, le chant d'assemblée revêt une importance



particulière. Mais une place prépondérante est réservée à la lecture de la Parole et à la prédication. Calvin admet que la forme du culte peut varier suivant les lieux et les époques.

LA CÈNE

Calvin n'approuve pas Luther en ce qui concerne la Cène.

Pour Luther, le pain et le vin demeurent comme tels, mais le corps et le sang du Christ sont présents en, dans et avec eux, et non à leur place (comme chez les catholiques) : en quelque sorte, ils possèdent une double substance ; on parle de consubstantiation.

Pour Calvin, le Sauveur est au ciel, assis à la droite du Père et ne peut être matériellement présent dans le pain et le vin. Pour autant, Calvin n'a pas une conception purement symbolique du sacrement : si le pain reste du pain et si le vin reste du vin, au moment où le croyant prend la Cène, Dieu se rend présent en lui, par le **Saint-Esprit** ; l'**Esprit** est présent dans le croyant, et non dans le pain et le vin. Calvin parle de présence spirituelle du Christ lors de la Cène.

LA PRÉDESTINATION

Pour Calvin, « *les uns sont prédestinés au salut, les autres à la damnation [...]* », « *Comme Dieu par sa main peut tout faire et qu'il peut envoyer la vie ou la mort comme il le souhaite, il décide et ordonne par son conseil que certains dès qu'ils sont dans le ventre de leur mère, sont destinés à la mort éternelle, afin de glorifier son Nom dans leur perte.* »

Les croyants ne savent pas si Dieu les a prédestinés au salut ou à la damnation. Le choix des prédestinés relève du « conseil secret ». A cause du caractère secret de la décision divine, il n'est pas possible d'expliquer pourquoi et comment Dieu destine certains au salut et d'autres à la damnation. Calvin ajoute que les décisions de Dieu en la matière sont toujours justes.

Dans le contexte de la Réforme, la prédestination a pour but de montrer aux croyants que leur salut dépend de Dieu seul et non des prêtres ou des **œuvres**.

Calvin accorde une place croissante à la prédestination sous l'influence de la polémique que cette doctrine suscite. Ce n'est que dans la dernière édition de *l'Institution*, en 1559, que Calvin situe la prédestination à une place où elle occupe un rôle central, dans le 3ème livre, après la justification et la sanctification. Dans les éditions de 1539 et de 1554, la prédestination est située ailleurs. Ces revirements montrent que si Calvin l'a toujours considéré comme importante, il ne lui a pas toujours attribué un rôle central.

BIBLIOGRAPHIE

- COTTRET Bernard, *Calvin*, Paris, 1995
- CROUZET Denis, *Jean Calvin. Vies parallèles*, Paris, 2000
- KRUMENACKER Yves, *Calvin au-delà des légendes*. Biographie, Bayard, Paris, 2009
- MILLET Olivier, *Calvin et ses contemporains*, Genève, 1998